

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 090-219000650-20260612-DELIB2026_41-DE

CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 0
Absents R. : 2
Votants : 15

Le 12 juin 2026 à 19 h 30 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 5 juin 2026 s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Bernard MARSOT, Maire, Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN, Pascale CLAUDEL, Adjoint, Joël PERROD, Christian ROETHINGER, Frédéric FELSINGER, Jean-Bernard WIMMER, Christelle STOJANOV, Angélique KELLER, Adeline TRABAC, Sephora ALTER, Conseillers Municipaux.

Date affichage : 18/06/2026

Absents représentés : Manon LHOMME par Valérie FRESET, Yoan CHEVALIER par Jean-Bernard WIMMER.

OBJET :

41.

**CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR
LA DESTRUCTION DES
NIDS DE FRELONS
ASIATIQUES**

Secrétaire de séance : Pascale CLAUDEL

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les obligations de la commune en matière de sécurité publique et de prévention des risques liés à la présence de nids de frelons asiatiques,

Vu le projet de convention de partenariat proposé par la Société EGFA dont le siège social est situé 14 rue de la Truite à PLANCHER-BAS,

Considérant que la destruction des nids de frelons nécessite l'intervention de professionnels qualifiés disposant notamment du Certibiocide,

Considérant que la société EGFA propose un service d'intervention pour la destruction des nids de frelons,

Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer la rapidité et la sécurité des interventions, de conclure une convention définissant les modalités d'intervention, les obligations des parties et les conditions financières,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat présentée avec la société EGFA pour la destruction des nids de frelons sur le territoire communal et toutes pièces relatives à cette convention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Bernard MARSOT



Le Secrétaire de séance,

Pascale CLAUDEL

Certifié exécutoire

*Reçu en Préfecture
le :*

*Publié ou Notifié
le :*